

TRIBUNAL RÉGIONAL Trente avocats-stagiaires bernois, jurassiens et fribourgeois ont rivalisé d'éloquence, hier, lors d'un concours intercantonal de plaidoirie

«Un bon avocat sait charmer son juge»

KEVIN SCHLÜTER

Affaire de mœurs dans la salle 201 du Tribunal régional Jura bernois-seeland. Caroline Exemple, Orvinoise de 29 ans, est prévenue pour avoir séquestré et menacé son ex-conjoint avec un couteau suisse à la suite d'une dispute. Tout en clamant son innocence, elle risque une condamnation pour contrainte et mise en danger d'autrui. Fictif, ce scénario correspond à la première manche du troisième championnat intercantonal de plaidoirie, qui a rassemblé 30 avocats-stagiaires bernois, fribourgeois et jurassiens hier matin à Bienne. Lors de cette première partie, 12 d'entre eux se sont affrontés en duel verbalement pour défendre ou incriminer Caroline Exemple.

«Madame la présidente, cette femme est un danger pour la société et doit être emmurée!», s'est écrié un jeune procureur fribourgeois paré d'une épitoge, la traditionnelle robe noire du magistrat. «C'est insensé, elle n'a fait que se défendre face à son ami violent et alcoolique», a rétorqué quelques minutes plus tard la défense bernoise, en jeans et chemise.

Faire douter le juge

«C'est un exercice difficile. Nous n'avons que huit minutes pour défendre notre cause», souffle Timothy Aubry un peu avant son entrée en scène. Employé au Ministère public de Moutier, il a choisi de participer à la première manche de la compétition en tant que procureur. «Cela me plairait de défendre l'Etat, une fois ma formation terminée», explique-t-il. Répartis en groupes de quatre, suivant leur appartenance cantonale, les participants sont intervenus de manière parfois très théâtrale. Une stratégie délibérée, car «dans un procès, les juges connaissent déjà les faits et les preuves. Ces joutes



Douze stagiaires bernois, jurassiens et fribourgeois se sont mués en procureurs et avocats de la défense lors de la compétition. Tour à tour, ils ont tenu un plaidoyer de leur composition, sous l'œil parfois critique du jury. ANITA VOZZA

verbales ont plutôt pour but de les faire douter et d'influencer leur décision finale», décrit Danièle Brahier Franchetti. Juge suppléante au Tribunal fédéral, formatrice d'avocats, elle est également l'organisatrice de l'événement qui est destiné à ses élèves. «Grâce à ce petit jeu, ils apprennent à construire une argumentation logique, succincte, et surtout vivante. Ils peuvent aussi montrer ce qu'ils ont appris et tester leurs capacités en situation de stress. Les rebondissements sont monnaie courante lors d'un plaidoyer, il s'agit donc de garder son sang-froid et de maîtriser son discours», souligne-t-elle.

Allier forme et fond

Plus qu'une réelle compétition, ce championnat a pour but

premier de rendre les futurs femmes et hommes de loi attentifs à l'importance de la forme dans la plaidoirie. «Beaucoup de stagiaires se plaignent de l'ambiance plombée des tribunaux. Ils doivent comprendre que si le juge s'ennuie lors du plaidoyer, c'est perdu d'avance. L'avocat n'a rien d'autre que sa voix pour appuyer ses arguments. Plus sa cause est désespérée, plus il doit miser sur son éloquence pour renverser la situation», soutient Danièle Brahier Franchetti. C'est pourquoi elle donne notamment des cours de pose de voix à ses élèves.

Pour la juge, il s'agit idéalement de trouver une bonne adéquation entre fond et forme: «Un bon avocat maîtrise son dos-

sier. Il compile des arguments percutants qu'il restitue ensuite non pas en les lisant comme un discours, mais en interpellant le juge par son intonation et son langage corporel. Ce n'est pas donné à tout le monde, c'est sûr, mais ça se travaille. Tous les grands politiciens sont passés par là», soutient-elle.

Un brin de manipulation

Troisième et dernier conseil pour tout apprenti avocat: connaître le juge. «Tout orateur doit façonner son discours en fonction du public auquel il s'adresse. Lors d'un plaidoyer, procureurs et avocats de la défense tentent de convaincre les juges par des éléments subjectifs plutôt qu'objectifs. Ils font appel aux sentiments de ceux-ci. Dans une certaine me-

sure, c'est une tentative de manipulation», sourit Danièle Brahier Franchetti. Elle assure cependant qu'au final, ce sont les preuves et les faits qui prévaudront lors du jugement.

Une certitude que partage Timothy Aubry: «Lors de la préparation de mon intervention, j'ai renoncé à faire un discours technique et j'ai plutôt essayé de deviner ce que pensaient les membres du jury. Finalement, j'ai présenté ma vision des faits, tout en sachant qu'au final, ils rendront leur verdict en fonction des preuves, et non de ma rhétorique», conclut-il. ●

 www.journaldujura.ch

D'autres images de cet événement, sur notre site internet